

Règlement du concours French IoT Edition 2020

1 Organisation du concours

La société **Docapost IOT**, Société par Actions Simplifiées au capital social de 1 000 000 euros, immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 808 154 181, dont le Siège est sis **45 boulevard Paul Vaillant Couturier - 94200 Ivry sur Seine** (ci-après « la Société Organisatrice »), organise un concours national autour des objets et services connectés intitulé « concours French IOT » du Groupe La Poste (ci-après « le Concours ») du 29 avril au 31 décembre 2020 inclus, dans les conditions définies ci-après.

Le concours est organisé en partenariat avec 3 partenaires co-sponsors externes, le Fonds Innovation et Recherche de la FHF, Malakoff Humanis, le groupe RATP, aux côtés du Groupe La Poste, ses branches et ses filiales dont DOCAPOSTE et La Poste Immo.

Avec la contribution des experts de la Direction Open Innovation de Pôle emploi et de la Digital Factory de Thales, en phase de sélection nationale.



Et les contributeurs experts et membres jury



Ce concours reçoit le soutien de partenaires clefs des écosystèmes numériques en territoire (CCI, clusters, French Tech Métropoles, pôles de compétitivité...).

La liste de ces partenaires mise à jour régulièrement est disponible sur demande à french-iot@docaposte.fr et sur la plateforme d'appel à candidatures <https://concours-french-iot.laposte.fr/>

Ce concours est destiné à soutenir l'innovation dans les services connectés en associant start-up, PME innovantes, et grands groupes dans une démarche collaborative. Il s'agit de :

- Détecter et valoriser des services connectés innovants avec un impact social, sociétal ou environnemental positif ;
- Offrir une plus-value dans les usages pour les utilisateurs, en délivrant des services à forte valeur ajoutée qui leur simplifient la vie ;



- Créer de la valeur pour tous en accélérant le développement de services connectés associant start-up et grands groupes dans une démarche de co-innovation.

L'ambition : Soutenir les start-up porteuses de solutions connectées à impact positif et les aider à se développer afin qu'elles deviennent des partenaires solides des grands groupes, pour répondre ensemble aux grands défis sociétaux de demain. Agir pour une innovation connectée et engagée, avec un objectif de parité pour booster l'entrepreneuriat au féminin.

2 Participation au concours

La participation au Concours est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Concours est ouvert :

- Aux start-up et PME innovantes ayant une dynamique de start-up :
- Immatriculées en France ou résidant à l'étranger avec un projet de développement en France ;
- Ayant développé une solution connectée (objet et/ou service associé) et au stade de la pré-commercialisation ou commercialisation.
- Ayant un impact social, sociétal ou environnemental positif

La solution connectée doit s'inscrire dans l'une des 5 thématiques suivantes :

➤ La thématique **SMART CITY & MOBILITE**

Toutes applications et solutions permettant de contribuer au mieux vivre sur son territoire et faciliter le quotidien tout en maîtrisant son impact environnemental.

Pour les bâtiments et quartiers

- Gestion des déchets, recyclage et réemploi d'objets
- Solutions visant à rendre les bâtiments autosuffisants en énergie/chauffage ou avec un impact écologique réduit (bâtiments bas carbone, smart grids, auto-production et auto-consommation)
- Solutions visant à mesurer la qualité de vie et à assurer la sécurité dans les habitations
- Solutions pour faciliter la réparation
- Bâtiments intelligents : connectivité dans les logements, pilotage du logement et des espaces partagés
- Nouveaux usages des logements et bâtiments : co-living, habitat participatif, lieux de vie et de travail innovants, espaces modulables
- Gestion des échanges de l'autoconsommation collective
- Installations innovantes dans les résidences services seniors (chauffage, lumières, cuisine, parties communes)
- Immersion 3D dans le logement

Pour l'animation du lien social

- Solutions pour faciliter les échanges entre les occupants d'un bâtiment ou solutions C2C d'échanges de produits et services entre particuliers
- Animation du territoire, projets intergénérationnels
- Application de quartier et d'accès aux commerces de proximité
- Conciergerie d'entreprises et de logements
- Animation des parties communes et outils de gestion copropriété : app type syndic pour toutes les questions du client, plateforme de centralisation des demandes, gestion des TMA
- Solutions visant à assurer mixité, accession & social, amélioration du confort
- Services destinés à faciliter le quotidien des personnes en situation de handicap



Mobilité

- Logistique urbaine et services de livraison au service des habitants
- Nouvelles mobilités urbaines à faible nuisance et plus économe, ou solutions permettant de faciliter, mutualiser voire éviter les déplacements
- Expérience réinventée pour les utilisateurs des transports
- Services facilitant l'intermodalité
- Services destinés à faciliter les déplacements des personnes en situation de handicap
- Stationnement partagé/ location de place de parking

➤ **La Thématique SANTE**

Toutes applications ou solutions permettant d'agir pour une meilleure prévention et un suivi médical plus souple, dans un cadre éthique.

- Téléconsultation
- Médecine préventive
- E-dépistage et e-coaching
- Solutions numériques au service de la Santé publique
- Traçabilité des parcours de soins et/ou des médicaments
- Gestion du parcours de soin et de santé
- Pré-hospitalisation et post-hospitalisation à domicile
- Développement de bâtiments intelligents, pour l'aide à la gestion de workflow des hôpitaux
- Prévention, qualité de vie, santé et bien-être, y compris au travail
- Télésurveillance des malades chroniques et/ou en sortie d'hôpital
- Observance et éducation autour de la santé, nutrition, activité physique
- Aide à la décision (diagnostic et traitement)
- Bloc opératoire augmenté
- Services connectés liés au dossier patient dématérialisé
- Médecine de précision : prédiction de risque, diagnostic moléculaire, traitements personnalisés.

➤ **La thématique SERVICES**

Toutes applications ou solutions permettant de simplifier la vie des entreprises et des particuliers par des solutions multi-services de proximité, inclusives et respectueuses de l'environnement.

Pour les particuliers

- Relations facilitées avec l'environnement proche (commerces, quartier, ville...)
- Renforcement du lien social
- Services à domicile (conciergerie, assistants de gestion, solutions de maintien à domicile, sécurisation de biens...)
- Solutions locales à impact social et environnemental positif
- Solutions offrant une expérience client complète et « inédite » (assistant conversationnel, réalité augmentée...)
- Outils et solutions pour faciliter les tâches administratives (des familles, des aidants, lors de déménagements...)
- Solutions destinées en particulier à la silver économie (simplification de la relation bancaire, accès aux services de proximité...)
- Services locaux pouvant être opérés par les facteurs
- Solutions permettant d'envoyer le facteur au bon moment pour une intervention ou maintenance
- Passage d'ordre de commandes ou demandes de prestations simplifiées

Pour les entreprises et commerçants

- Accès et connexion simple à des services



- Expérience clients enrichie ou simplifiée sur sites physiques ou à distance (animation, interaction...) et mise en relation entre professionnels
- Solutions pour faciliter la livraison au domicile ou l'accès au domicile par un tiers prestataire de services
- Solution d'évaluation, qualification, voire labélisation, d'un intervenant à domicile
- Supervision et reporting des prestations
- Assistant Courrier
- Outils ou solutions facilitant le télétravail des collaborateurs
- Outils ou solutions facilitant le travail d'un agent immobilier
- Gestion des réseaux (infrastructures, bâtiments...) à distance pour une intervention

➤ **La thématique DEEP TECH**

Toutes applications ou solutions permettant de renforcer la sécurisation, la confiance et l'automatisation par des technologies avancées éthiques et éco-conçues

Automatisation par les nouveaux canaux de la relation clients

- Assistants conversationnel intelligents (assistants vocaux, chatbots avancés et spécialisés par métier)
- Traitement du langage naturel (analyse de sentiments, analyse sémantique, ...)
- Aide à la rédaction de document ou messages pour les personnes non digital natives
- Brique technologique offrant une expérience client unique
- Brique technologique appliquée à la santé
- Solutions favorisant les interactions sans contact

IA documentaire

- Reconnaissance et traitement de documents
- Toutes les couches « lexicales, syntaxiques et sémantiques » d'analyse de documents : traitements amont de captation des images, de nettoyage, de reconnaissance, d'extraction...
- Vérification sémantique pouvant aller à des contrôles de e-réputation sur les réseaux sociaux pour les données nominatives (ou PPE etc.)

Document augmenté par les données

- Toutes les technologies pour accompagner la transformation documentaire en données pure, y compris la modification et l'évolution des usages.
- Solutions liées à la gouvernance des données et à la data viz (automatisation des dashboards, réalité augmentée...)
- Technologies de détection de fraude sur un flux à base d'IA

Confiance numérique

- Solutions autour de la cybersécurité, cryptographie
- Anonymisation des données
- Mécanisme d'authentification sans mot de passe
- Blockchain pour la certification des données ou des fichiers
- Moyen de paiement dématérialisé et sécurisé

➤ **La thématique GOV TECH & CIVIC TECH**

Toutes applications ou solutions permettant de rendre les services publics plus accessibles et favoriser la confiance citoyenne

Gov Tech

- Digitalisation des services
- Modernisation de l'accueil et du fonctionnement des administrations



- Simplification des démarches administratives
- Solutions EdTech pour l'éducation en ligne et formation à distance
- Solutions de consultation en ligne (vote, démarche participative...)
- Solutions de facilitation de mise en relation des demandeurs d'emploi et recruteurs
- Identification de compétences, et compétences certifiées
- Usages des jeux de données publics afin de fournir des services publics plus efficaces et ciblés (data for good)

Civic Tech

- Plateformes participatives et citoyennes
- Applications collaboratives
- Plateforme d'intelligence collective
- Solutions permettant de gérer un budget participatif, le conseil de quartier, les liens associatifs, les relations C2C...
- Outils pour simplifier les traitements des demandes des citoyens
- Outils de démocratie participative

Une seule inscription est autorisée par personne morale (ci-après le(s) « Participant(s) ») pendant la durée du Concours. S'il est constaté qu'un Participant a adressé plusieurs candidatures, sa candidature ne sera pas retenue.

L'attribution des dotations par la Société Organisatrice aux personnes morales sélectionnées (ci-après les « Lauréats ») ne doit pas mettre la Société Organisatrice, ses co-sponsors et leurs collaborateurs en situation de conflits d'intérêt avec les Participants. En participant au Concours, les Participants attestent de l'absence de conflit d'intérêt avec la Société Organisatrice, ses co-sponsors et leurs collaborateurs.

Ne peuvent concourir les personnels de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors, les entreprises lauréates French IOT des années précédentes bénéficiant d'ores et déjà de business tests, ainsi que toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Concours.

3 Modalité de participation

La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière, sans restriction ni réserve, du présent Règlement du Concours, des décisions prises par la Société Organisatrice relatives au Concours, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi qu'aux lois, règlements et autres normes applicables sur le territoire du Concours. Tout contrevenant à l'une ou plusieurs de ces règles pourra être privé, à la discrétion de la Société Organisatrice, du droit de participer au Concours, ainsi que, le cas échéant, de la dotation obtenue. La Société Organisatrice se réserve en outre le droit de réclamer au contrevenant tout dommage et intérêt complémentaire.

La participation au Concours s'effectue en remplissant son dossier complet de candidature en ligne sur le <https://concours-french-iot.laposte.fr/>, et notamment en fournissant les informations suivantes :

1. La fiche d'identité de la société (nom, date de lancement du projet, adresse complète, téléphone, N°SIRET, statut de l'entreprise, contact référent, thématique, liens site web et RS)
2. Le projet en détail. Il est demandé au Participant de :
 - Décrire succinctement son projet, sous la forme d'un pitch écrit de 240 caractères maximum ;
 - Raconter l'histoire de la création du projet (d'où vient l'idée)
 - Ajouter le lien vers un pitch en vidéo d'une durée maximale de 2 minutes. Il est demandé au Participant de filmer l'équipe présentant la solution, et de partager la vidéo sur la plateforme de candidature en ligne (plus qu'un 'motion design') ;
 - Préciser l'engagement sociétal majeur.
3. Les réponses au questionnaire proposé pour développer les points suivants :



- La description de la solution sous l'angle de l'USAGE (quel service rendu, quels bénéfices et pour quelle cible ? quel parcours utilisateur ?)
- La description de la solution sous l'angle TECHNIQUE (quelles caractéristiques, quel fonctionnement, brevets existants ?)
- La description du positionnement sous l'angle de l'INNOVATION (quelles sont les solutions concurrentes ou alternatives ? quels sont les facteurs de différenciation ? ? ...)
- Les précisions sur le BUSINESS MODELE envisagé (quels marchés cibles adressables ...) ? quel est le modèle économique, quels types de commercialisation et canaux de distribution, mode de production (coûts) ?
- Description de l'engagement sociétal majeur : description des actions preuves de cet engagement
- Financement du projet : actionnariat, levées de fonds, CA en 2019
- Les avancées du projet : quels sont les premiers prospects, clients, partenaires, recrutements ou récompenses obtenues ?
- La maturité du projet : concept, prototype, pré-série, commercialisation-
- L'EQUIPE (quelles ressources internes ? quels partenariats mobilisés pour le succès du projet ?)
- Les SYNERGIES (soutiens en territoires s'ils existent et attentes vis-à-vis du programme French IoT : plus-values recherchées avec les terrains d'expérimentation

4. Tribune libre. La possibilité est laissée d'ajouter des éléments ou arguments complémentaires sous forme de textes ou d'ajouts de documents (slides de présentation, vidéo, business plan, ...).

Les informations transmises par les Participants au Concours doivent être exactes, sincères et complètes. La Société Organisatrice se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les Participants en leur demandant, le cas échéant, de justifier de l'exactitude desdits renseignements.

Seules les candidatures complètes seront prises en compte. Il est notamment attendu un contenu vidéo permettant de bien comprendre l'activité et le service proposés, et de découvrir tout ou partie de l'équipe (sous forme de pitch plus que de motion design).

4 Déroulement du concours

4.1 L'acte de candidature

Le dépôt des dossiers de candidature se fait uniquement au format dématérialisé à l'adresse suivante : <https://concours-french-iot.laposte.fr/>. Aucun dossier manuscrit ou encore transmis par un autre canal ne sera accepté.

Le dépôt des dossiers s'effectuera du 29 avril 2020 au 10 juin 2020 minuit. A compter de cette date, les modifications du dossier de candidature ne seront plus possibles. En revanche, le Participant aura accès à son dossier publié et au statut de sa candidature.

Il est demandé à chaque Participant de bien sélectionner sa zone géographique d'origine, ainsi que la principale thématique adressée. Cette information est requise pour les étapes de sélection.

4.2 La sélection

La sélection se déroulera du 15 juin au 10 juillet 2020. A chacune des étapes de sélection, une notation sera attribuée sur la base de 6 critères :

- La qualité de la SOLUTION (qualité technique du concept, niveau de différenciation par rapport à la concurrence, faisabilité...)
- Le caractère INNOVANT (degré d'innovation ou de rupture, originalité, éventuel effet «waouh»,...)
- Le BUSINESS MODELE (marché, qualité du business model, retombées économiques, sociales, environnementales, synergies...)



- Le service rendu ou l'USAGE (utilité potentielle adressée, appétence du marché...)
- L'EQUIPE (compétences, motivation, complémentarité, réseaux...)
- L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL, (impact positif du projet sur la société ou l'environnement)

La sélection se déroule en 2 temps :

Une 1ère étape d'évaluation régionale qui vise à qualifier sur la base des 6 critères précités, chacune des start-up participantes issues de la région. Cette sélection est réalisée par région sur la base de l'évaluation de l'ensemble des dossiers reçus et éligibles (cf. 2.2 conditions de participation au concours) par les représentants du Groupe La Poste et les partenaires experts en territoire. Pour chaque région, la liste des partenaires numériques en territoire est disponible sur demande auprès du représentant en Région ou encore des contacts French IoT (cf. 1. Organisation du concours). Pour le cas particulier des start-up établies à l'étranger, l'évaluation sera réalisée directement par les experts IoT et les experts Métiers de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors.

Une 2nde étape de sélection vise à choisir les start-up rejoignant la communauté, et parmi elles, la quinzaine de lauréats finalistes qui accéderont au programme Accélérateur French IoT. Cette sélection est réalisée par thématique par les décisionnaires de la Société Organisatrice et des groupes co-sponsors sur la base :

- Des évaluations régionales effectuées en étape 1 par les acteurs référents numériques ;
- Des évaluations des expert IoT et Métiers du groupe La Poste et des groupes co-sponsors ;
- De l'appréciation du jury à l'issue d'une session de pitches des start-up short-listées.

Tout dossier recevant un avis favorable et une note moyenne supérieure à 10/20 intègrera la communauté French IoT. Parmi ces dossiers, ceux recueillant les notes les plus élevées accéderont au programme Accélérateur French IoT dans la limite de 4 à 5 start-up par thématique.

4.3 Les membres du jury

Les membres du jury de sélection sont désignés par chacun des groupes co-sponsors pour leurs expertises Innovation, Métiers, Numérique et IoT. Les membres du jury statuent souverainement. Aucun recours contre leur décision ne pourra être admis quant aux résultats. La composition du jury peut être soumise à modification.

4.4 L'annonce des résultats

Les Lauréats seront prévenus par tous moyens d'après les coordonnées transmises par le Participant. Les résultats seront également communiqués sur les pages internet des organisateurs du concours.

Tout finaliste ne donnant pas de réponse dans un délai de trois jours ouvrés à compter de l'envoi d'avis de sa sélection finale sera réputé renoncer à celle-ci.

5 Dotations

Le concours est doté de deux niveaux de dotations :

Le niveau 1 : les start-up rejoignant la communauté French IoT (selon les conditions de sélection telles que définies précédemment).

Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le Groupe La Poste au travers de son Programme French IOT :

- Une animation dédiée (newsletters, invitations à des événements internes ou externes, autres...)
- L'accès au groupe privé de la communauté French IoT sur les réseaux sociaux
- Les mises en relation avec des BU du groupe La Poste ou des co-sponsors.



- La mise en visibilité et valorisation de la communauté French IoT (notamment sur des events tels que le SidO, Viva Tech, Lab Postal, ...)

Le niveau 2 : les start-up finalistes accédant au programme Accélérateur

Elles bénéficient des avantages suivants apportés par le Groupe La Poste au travers de son Programme French IOT :

- 6 mois de programme d'accompagnement complet et sur-mesure, proposant bootcamp, ateliers, mentoring
- Mises en relation business avec des métiers au sein de La Poste, Docaposte, les filiales du Groupe et les partenaires externes.
- Fléchage vers des investisseurs et conseils en plan de financement, levées de fonds, crowdfunding, ...
- Communauté de +250 entrepreneurs, pour échanger des bonnes pratiques et bénéficier d'informations (événements à ne pas manquer, boîte à outils...)
- Networking et visibilité à travers la participation à des événements majeurs de l'innovation (en fonction de leur organisation) et un dispositif de communication renforcé
- Accès privilégiés aux conseils et offres digitales du Groupe La Poste, pour réaliser des tests d'usages, des tests techniques ou faciliter le quotidien.

Ces dotations sont intégralement prises en charge par le Groupe La Poste, étant entendu que les projets pilotes sont proposés également par les co-sponsors.

Les start-up finalistes bénéficient de dotations complémentaires apportées par les co-sponsors si leurs solutions sont recevables :

- Mise à disposition d'un terrain d'expérimentation selon critères et maturité de la solution, notamment dans un établissement de santé (Fonds FHF, MALAKOFF HUMANIS, Groupe RATP)
- Mobilisation d'experts au besoin pour avoir des conseils (réglementation, expertise métiers, challenge du business plan, des éléments financiers et stratégiques par des collaborateurs qualifiés, ...)
- Le référencement de la solution et aide au référencement de la solution auprès des centrales d'achats publics pour la start-up en fonction de la viabilité des solutions éprouvée lors des expérimentations.
- L'accès privilégié aux startups pour présenter leur projet auprès du programme de Private Equity, avec MALAKOFF HUMANIS, pitch devant le fonds d'investissement RATP Capital Innovation ;
- La possibilité de faire tester des prototypes d'offres, produits ou services, par des collaborateurs volontaires chez MALAKOFF MEDERIC, Groupe RATP, LA POSTE, ...
- Promouvoir, les start-up lors des événements, dans des publications, auprès des clients (MALAKOFF HUMANIS, Groupe RATP, LA POSTE, ...)
- Candidature prioritaire pour intégrer l'accélérateur du Groupe RATP

Cette liste n'est pas limitative et ne saurait être considérée comme obligatoire. La Société Organisatrice et les groupes co-sponsors se réservent toutefois la possibilité, à tout moment, et si les circonstances l'exigeaient, de modifier et remplacer les Offres initialement prévues par d'autres offres d'un niveau équivalent.

L'attribution des dotations récompense les meilleures candidatures au regard des critères énoncés dans le Règlement. La dotation est confirmée si un accord de partenariat est signé avec la Société Organisatrice au plus tard 1 mois après l'annonce des résultats. La dotation est nominative et non cessible, et les participants sont informés que la vente, la transmission ou l'échange des dotations sont interdits. Les dotations non attribuées resteront la propriété des contributeurs. Les Lauréats s'engagent à faire un usage loyal et conforme aux conditions d'utilisation des dotations. Les dotations ne peuvent en aucun cas donner lieu de la part des Lauréats à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne peuvent notamment pas donner lieu :

- A la remise de leur contre-valeur en argent,



- A leur remplacement ou échange pour une autre Offre pour quelque cause que ce soit, sauf avec l'accord formel de la Société Organisatrice et de ses co-sponsors ou du fait de l'incapacité des contributeurs à fournir les Dotations aux Lauréats.

6 Droit d'accès aux informations nominatives

Les Participants au Concours sont amenés à fournir certaines informations personnelles les concernant. Toutes les informations communiquées par les Participants sont uniquement destinées à la Société Organisatrice et à ses co-sponsors, et resteront confidentielles. Ces informations font l'objet d'un traitement informatique et ont notamment pour finalité l'organisation du Concours. Les données relatives aux Participants inscrits sont hébergées sur la plateforme Yoomap à des fins non commerciales. Le responsable de traitement au sens de la Loi Informatique et Liberté est la Société Organisatrice. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants au Concours disposent d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant. Pour l'exercer, les Participants doivent adresser leur demande par écrit, accompagnée d'une copie de leur pièce d'identité, à : Docaposte, 45 boulevard Paul Vaillant Couturier, 94200 Ivry Sur Seine ou à l'adresse french-iot@docaposte.fr

7 Propriété intellectuelle

Le Participant garantit détenir, directement ou par voie de licence, tous les droits de propriété intellectuelle et industrielle du produit ou service présenté dans le cadre du Concours. Le Participant conserve la propriété pleine et entière de son produit ou service présenté dans le cadre du Concours. Le Concours ne confère aucune licence à la Société Organisatrice et aux groupes co-sponsors sur le produit ou service du Participant.

Néanmoins, et uniquement dans le cadre de la communication liée au Concours, le Participant autorise la Société Organisatrice à communiquer à la presse et à publier et reproduire sur le site internet du Concours le nom commercial de la personne morale et la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours. Le Participant fera son affaire de toute contestation par un tiers liée aux droits de propriété intellectuelle attachée au produit ou Service proposé et tiendra la Société Organisatrice indemne de toutes conséquences de ce fait, notamment financières. De nouvelles modalités seront définies entre les lauréats finalistes et la société organisatrice dans le cadre d'un accord de partenariat spécifique dès lors que des pilotes et terrains d'expérimentation seront mis en place.

8 Droit à l'image des participants

Dans le cadre de la communication liée au Concours, chaque Participant autorise, à titre gratuit, la Société Organisatrice, directement ou indirectement, à enregistrer et à exploiter son image sur tout support (photos, films, audio...) ainsi que ses présentations du dossier de candidature. A cet effet, les Participants autorisent la Société Organisatrice, pendant deux (2) ans à compter du dépôt du dossier de candidature à représenter, à reproduire, à diffuser et à exploiter, l'image du Participant.

Sont expressément exclues de la présente autorisation, les informations confidentielles telles que visées à l'article « Confidentialité » ci-après.

9 Confidentialité

Dans le cadre du Concours et de la présentation des dossiers, les Participants peuvent être amenés à divulguer des informations confidentielles. Toutes les personnes ayant accès aux dossiers de candidature s'engagent à traiter ces informations avec la plus grande précaution, et de ne pas les divulguer sans autorisation préalable du participant à la condition que celles-ci aient été



préalablement identifiées comme « confidentielles » par le Participant. Néanmoins, dans le cadre de la communication associée au Concours, l'Organisateur est autorisé

- A communiquer aux médias (médias traditionnels, sites d'informations en ligne, blog et réseaux sociaux) et à publier sur le site internet du Concours, la dénomination sociale de la personne morale, la ou les marque(s) associée(s) au produit ou service présentés lors du Concours, le nom du dossier, le nom des porteurs du dossier de candidature,
- A rendre publiques les caractéristiques essentielles et non confidentielles des projets présentés, sans contrepartie de quelque nature que ce soit.

10 Modification / Annulation du concours

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter ou de prolonger la durée du Concours, et de modifier ou d'annuler ce dernier si les circonstances l'exigent. Les Participants ne pourraient pas remettre en cause cette décision ni engager la responsabilité de la Société organisatrice de ce fait pour un quelconque dommage moral ou financier. Des ajouts ou des modifications au Règlement peuvent être publiés avant ou pendant le Concours. Ils seront considérés comme des annexes au Règlement.

11 Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées par les Participants. La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas de force majeure ou cas fortuit indépendants de sa volonté. La force majeure s'entend de tout événement irrésistible, imprévisible et extérieur affectant le déroulement du Concours, et notamment les cas de fraude informatique, de virus, d'incendie, d'inondation, de grève... En tout état de cause, la responsabilité de la Société Organisatrice est expressément exclue pour tout préjudice ou dommage indirect intervenu à l'occasion de la participation au Concours, de l'interruption ou de la fin de celui-ci, pour quelque raison que ce soit. Sont notamment considérés comme des dommages indirects tout préjudice découlant de pertes d'exploitation, préjudices commerciaux, perte de clientèle ou de commandes, trouble commercial quelconque, manque à gagner, perte de chance, perte de bénéfice, atteinte à la réputation ou à l'image de marque, pertes de données et de fichiers. Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants au Concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Concours. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau. La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Concours présent sur le site à tout moment, sans pour autant être tenu à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour ou de maintenance, interrompre l'accès au site et au Concours qu'il contient. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs éventuelles conséquences. La Société Organisatrice s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour que le système de détermination des Lauréats et l'attribution des dotations soit conforme au règlement du présent Concours. Si malgré cela une défaillance survenait et affectait le système de détermination des Lauréats, la Société Organisatrice ne saurait être engagée à l'égard des Participants au-delà du nombre de dotation annoncé dans le Règlement du Concours. La responsabilité de la Société Organisatrice ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation des Offres attribuées. La Société organisatrice pourra annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Concours ou de



la détermination des Lauréats. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs. Toute fraude ou tentative de fraude au Concours par un Participant entraînera l'élimination de ce dernier, et pourra donner lieu à la poursuite, devant les juridictions compétentes, par la Société Organisatrice, des auteurs de ces fraudes.

En tout état de cause, si la responsabilité de la Société Organisatrice venait à être reconnue au titre des présentes par une décision définitive d'une juridiction compétente, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée sera expressément limitée au montant correspondant à la valeur unitaire de la dotation la moins élevée.

12 Remboursement des frais de participation et de visualisation du règlement

La participation au concours étant gratuite, aucun remboursement des frais de quelque type que ce soit ne pourra être demandé par les candidats à l'organisateur du Concours.

13 Droit applicable - Différends

Le Règlement et les Conditions Générales sont soumis aux dispositions de la Loi française.

Toute difficulté qui viendrait à naître de l'application ou de l'interprétation du présent Règlement ou qui ne serait pas prévue par ceux-ci sera souverainement tranchée par la Société Organisatrice. Toute contestation relative au Concours ne pourra être prise en charge passé le délai de trente (30) jours calendaires à compter du dernier jour d'ouverture du Concours.

Le Tribunal sera seul compétent pour reconnaître la validité du présent Règlement. Tout litige né à l'occasion du Concours et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis au Tribunal compétent de Paris.

14 Contact organisateur

Equipe French IoT

Docapost IoT

45 boulevard Paul Vaillant Couturier

94200 Ivry sur Seine

Mail : french-iot@docaposte.fr